

# TABLE DE MATIERES

## Les propriétés monastiques en Thudinie

I. Les origines du patrimoine monastique	... 4
1. L'abbaye de Lobbes	... 4
2. L' abbaye d'Aulne	... 5
II. Evolution du patrimoine monastique jusqu'au 18e s.	... 6
A. La gestion des Abbés	... 6
1. Abbés de Lobbes	... 6
2. Abbés d'Aulne	... 7
B. Les guerres et autres calamités	... 11
III. Légitimité du patrimoine monastique	... 12
IV. L'éclatement révolutionnaire	... 14
V. Le destin des propriétés monastiques de Thudinie	
A. Ex-dépendances de l'Abbaye de Lobbes	
1. Ferme de l'Abbaye de Lobbes	... 16
2. Ferme de la Forêt à Leernes	... 17
3. Ferme de l'Abbaye de Lobbes à Peissant	... 17
4. Ferme de la Cour à Ragnies	... 18
5. Ferme de Pommereul à Ragnies	... 18
6. Ferme de la Folie à Ragnies	... 19
7. Ferme de Forestaille à Sars-la-Buissière	... 20
8. Ferme d'En Haut à Strée	... 20
9. Ferme de la Salle à Strée	... 20
10. Ferme Maistriaux à Strée	... 21
11. Ferme de La Houzée à Thuillies	... 21
B. Ex-dépendances de l'Abbaye d'Aulne	
1. Ferme de Gommerée à Cour-sur-Heure	... 22
2. Ferme d'Aulne à Donstiennes	... 22
3. Ferme de La Loge à Fontaine-Valmont	... 22
4. Ferme de Morimont à Fontaine-Valmont	... 23
5. Ferme de Sart-Allard à Fontaine-Valmont	... 23
6. Ferme de la Bouverie à Fontaine-Valmont	... 23

7. Ferme d'Henrival à Fontaine-Valmont	... 24
8. Première Ferme de Dansonspenne à Fontaine-Valmont	... 24
9. Deuxième Ferme de Dansonspenne à Fontaine-Valmont	... 24
10. Ferme de Beaudribut à Gozée	... 25
11. Ferme du Trieu du Bois à Gozée	... 26
12. Ferme de Marbiseul à Gozée	... 26
13. Ferme de la Joncquièrre à Gozée	... 27
14. Ferme Abbatiale d'Aulne à Gozée	... 28
15. Ferme d'Aulne à Leers-et-Fosteau	... 29
16. Ferme de Malfalise à Montigny-le-Tilleul	... 30
17. Ferme du Haut-Bruart à Nalannes	... 31
18. Ferme d'Aulne à Thuillies	... 31
19. Ferme d'Aulne à Ossogne	... 31
20. Ferme dite du Fort d'Ossogne à Thuillies	... 31
21. Ferme (d'Aulne) à Thuillies	... 32
C. Ex-dépendances d'autres institutions religieuses en Thudinie	
a. Ex-dépendance de l'Abbaye du Jardinot à Walcourt	
1. Ferme de Liberelle à Biesme-sous-Thuin	... 33
2. Ferme du Jardinot à Thuillies	... 33
b. Ex-dépendance de l'Abbaye de Chocques-en-Artois	
Ferme de la Borne à Ragnies	... 33
c. Ex-dépendance du Chapitre St Théodard de Thuin	
Ferme Minet à Gozée	... 34
VI. Conclusions	... 35
Post scriptum	... 36

# LES PROPRIETES MONASTIQUES EN THUDINIE

## I. Les origines du patrimoine monastique

Nos deux abbayes importantes de Thudinie, Lobbes la bénédictine et Aulne la cistercienne, datent respectivement du VIIe et du XIIe siècle. L'origine de leur patrimoine est de ce fait bien différente. Nous allons les examiner l'une après l'autre, soulignant un point commun: les donations premières.

### 1. L'abbaye de Lobbes.

Jusqu'à la fin, écrivait l'historien Warichez, les possessions du premier siècle de son existence formeront l'élément le plus important de son temporel. Et l'origine de ce patrimoine lui vient de donations pieuses de deux natures: celles de grands seigneurs du Haut Moyen Age qui, en ces siècles de foi, abandonnent aux premiers moines de nos régions, nombre de propriétés agricoles moyennant intervention en leur faveur auprès des instances divines et d'autre part, celles offertes par les novices à leur entrée au monastère à qui ils lèguent une partie de leurs biens héréditaires. Ces largesses, précise l'historien, portent le plus souvent sur des territoires considérables: des villae, c-à-d. des exploitations agricoles avec des terres arables, des pâturages, des cours d'eaux, moulins, étangs et constructions, y compris la population des domaines. Il ne faut pas oublier non plus les bois et forêts qui, au départ, constituaient une partie importante du patrimoine de Lobbes. Parmi ces donations, nous mentionnerons celles attribuées au duc Hydulphe, à Pepin de Herstal et à d'autres bienfaiteurs premiers de l'abbaye naissante dont St Ursmer lui-même.

Un document de la plus haute importance, dénommé le Polyptique (866-868) rédigé sur l'ordre du roi Lothaire II dont le propre beau-frère Hucbert avait dépouillé l'abbaye de nombreux biens, nous donne la situation à cette époque du patrimoine de Lobbes. Nous ne reprendrons pas ce document bien connu et souvent utilisé. On y retrouve, parmi les localités du Pagus Lommacensis ou Sambriensis, toute la Thudinie. En tête de ce

polyptique: « *Laubacus cum appenditiis ejus Tudinio castello* » c-à-d. Lobbes, avec ses dépendances directes: Thuin (et quelques autres). Dans les localités en formation, issues de ces « *villae* » il y a encore très peu d'habitants et de maisons (masures). On en prend la mesure dans la « *descriptio villarum* » issue du même document. Par contre, il existe beaucoup de terres cultivables divisées en manses, unités agricoles permettant chacune à une famille de vivre. Plus tard, les abbayes construiront de véritables et importantes fermes sur les terres qui leur appartiennent. Ce sera le cas de Lobbes, notamment.

Cependant, pour toutes sortes de raisons, à la fin du 12<sup>e</sup> siècle, le patrimoine de Lobbes ne comptera plus, au total, qu'une trentaine de villae, alors que le polyptique en dénombrait 184 réparties sur 17 pagi. Ces pertes successives n'ont jamais été compensées que par de rares acquisitions nouvelles.

## 2. L'abbaye d'Aulne.

Nous ne considérons ici cette abbaye qu'à partir de ce même 12<sup>e</sup> siècle où déclinait le temporel de Lobbes. Jusqu'alors, Aulne n'était qu'une sorte de prieuré de peu d'importance soumis d'abord à Lobbes (dont elle était jumelle de fondation) à titre de cella puis, par la suite, soumis depuis le partage de 889 à l'Evêque de Liège qui y plaça diverses institutions religieuses. En 1147, Aulne devient une abbaye cistercienne et prend dès lors son véritable envol, sous l'impulsion de l'Evêque Henri II de Leyen (1145-1164) qui avait sollicité de St Bernard lui-même, de passage à Liège, l'envoi d'une colonie cistercienne. L'Evêque lui céda, pour cette fondation, le monastère d'Aulne avec les champs et les bois adjacents après avoir sollicité l'assentiment de toute l'Eglise de Liège. Et il assigne d'autres biens à la nouvelle fondation « *pour le plupart incultes, comme on peut le voir plus en détail dans le diplôme daté de 1158* ». En vertu de ce diplôme, d'autres acquisitions dans les alentours purent s'effectuer. Henri de Leyen et Hugues de Pierpont un de ses successeurs furent de grands bienfaiteurs de l'abbaye à qui ils conférèrent d'immenses biens temporels, souligne Dom Herset, le dernier Abbé d'Aulne, et son historien irremplaçable. Ce dernier cite encore parmi les grands bienfaiteurs d'Aulne: le Prince-Evêque Robert de Thorotte (enseveli dans l'église

abbatiale), Jehan avoué de Thuin qui a laissé à l'abbaye nombre de bois, de terres et de prés ainsi que des droits féodaux. D'autres bienfaiteurs comme Jacques d'Avesnes, Hugues de Gourdinnes, Sébastien de Gourdinnes, Arnould de Morialmé, Jehan de Thuin seigneur de Rianwelz et de Monceau ne sont pas oubliés, de même que les nobles dynastes de Hainaut, de Brabant et même de Flandre. Il faut lire le Cartulaire d'Aulne pour se rendre compte de l'extraordinaire émulation, tant des humbles que des grands, qui contribua à la formation du patrimoine d'Aulne en ces siècles de ferveur religieuse.

## **II. Evolution du patrimoine monastique jusqu'au 18e siècle**

Comme ce fut le cas dans toute institution vivante, la vie monastique en général et les propriétés monastiques en particulier, connurent au cours des siècles suivants, c-à-d. à l'époque des Temps dits Modernes, des évolutions en sens divers influencées par des facteurs déterminants. Nous relèverons deux parmi les principaux: la gestion des Abbés et la situation de guerre ou de paix.

### **A. La gestion des Abbés**

Celle-ci est prépondérante et se manifeste en sens divers selon que l'Abbé est économe ou dilapidateur. Nous en tirerons quelques exemples tant à Lobbes qu'à Aulne. Le patrimoine des abbayes c-à-d. l'augmentation ou la perte de biens matériels (et souvent spirituels par extension) dépendent pour une bonne part de la personnalité de chaque abbé aidé de ses principaux auxiliaires: le cellierier (Trésorier), l'économe ...

#### **1. Abbés de Lobbes**

Au 15e siècle, par suite de la défaite d'Othée contre les Bourguignons et les Hennuyers alliés, Lobbes perdit son patrimoine le plus sacré: ses précieuses reliques des saints fondateurs transférées à Binche à titre de prise de guerre, du temps de l'abbé de Montigny. Sous ses trois successeurs,

l'abbaye fut grevée de dettes, dues aux guerres et à d'autres raisons de gestion. A peine relevée de ses déboires au milieu du 16e s, un terrible incendie la frappa en 1546 qui demanda trente ans (la durée de trois abbatiats) pour la remise en état des lieux et la construction d'une nouvelle église abbatiale qui fut consacrée en mai 1576 sous l'abbé Ermin François élu en 1570. C'est aussi sous cet abbatiat que fut échangé le Prieuré d'Herly contre celui d'Houdain-en-Artois.

Cette fin du 16e siècle fut le théâtre des guerres de religion dont les abbayes eurent spécialement à souffrir. Lobbes fut pillée par les Gueux en 1578. Le premier tiers du 17e s. fut consacré par les abbés, notamment par Guillaume Gilbert (élu en 1600) à relever des propriétés de l'abbaye ruinées par les guerres de religion et à bâtir un oratoire pour l'infirmerie ainsi qu'une chapelle au Béni-Chêne.

Ces travaux nécessaires ne purent être menés à bien que par une saine gestion, bien vite désorienté, hélas, par les guerres du 17e s. De l'abbatiat de Guillaume Gilbert (1600-1623) à celui de Pierre de la Hamaide (1669-1695), les guerres ne cessèrent, mais ce dernier principalement parvint par une sage administration à relever les finances du monastère.

Enfin, la paix revint après la mort de Louis XIV et les abbés du 18e s., notamment Ursmer Rencelot et Théodulphe Barnabé s'appliquèrent à réparer les dommages causés au patrimoine monastique par tant de guerres. Dom Ursmer Rencelot, élu en 1707 et mort en 1718 rebâtit la bibliothèque, le Quartier des Hôtes et l'infirmerie, tandis que Dom Théodulphe Barnabé élu en 1728 et décédé en décembre 1751 bâtit un nouveau Quartier abbatial, des dortoirs et la brasserie ainsi que les bâtiments agricoles et ceux des corps de métiers. On ne peut nier la nécessité d'une bonne gestion pour mener à bien ces travaux.

## 2. Abbés d'Aulne

Après la bonne administration temporelle de l'Abbé Jean de Barbençon, lequel consacra ses efforts à réparer les séquelles des guerres civiles du temps d'Englebert de la Marck fut élu à Aulne l'Abbé Nicolas de Thuin, aux temps calamiteux de Jean de Bavière. Celui-ci, Prince de Liège refusa les ordres religieux qui

l'auraient fait Evêque. Il était apparenté aux plus grands ennemis de la Principauté (les Hennuyers et les Bourguignons) et s'attira la violente hostilité du peuple liégeois tout entier qui le soupçonnait, non sans raison, de faire passer le Pays de Liège dans le giron dynastique de ses ennemis. Cette guerre connut de terribles répercussions en Thudinie, aux frontières du Hainaut et se termina par le désastre d'Othée, en 1408 que nous avons déjà évoqué concernant Lobbes et le vol des reliques de ses saints fondateurs en guise de représailles comme prises de guerre.

Aulne aussi eut à subir les horribles conséquences de cette défaite sous le successeur de Nicolas de Thuin, l'Abbé Jacques de Thourinnes et ceux qui le suivirent. Mais hélas! un second Prince qui ne fut non plus jamais Evêque, Louis de Bourbon voulut, comme Jean de Bavière, reprendre une politique bourguignonne, ce qui souleva le peuple de Liège contre lui au milieu de ce violent 15<sup>e</sup> siècle et lui valut de terribles représailles. Aulne heureusement n'eut pas trop à en souffrir grâce à la bonne gestion de son abbé Thomas de Presle.

Cependant, sous son second successeur Jean Bonfils, l'abbaye fut à nouveau grevée de dettes car elle fut harcelée par des troupes de soldats et pillée à cette époque trouble de Jean de Hornes.

A la fin du siècle en 1497, fut élu à l'abbatiai d'Aulne Gerard Bosman appelé aussi de Beausart qui put rétablir grâce à une gestion méticuleuse les finances d'Aulne et même reconstruire le chœur de l'abbatiale et procéder à quelques autres travaux d'embellissement ..., malgré le retour des guerres.

Sous son successeur Jean de Lannoy (1529-1556) en dépit des guerres incessantes et le saccage d'Aulne par les Français, l'abbaye par prudence achète des refuges (dont celui de Thuin) et fait procéder à des travaux nécessaires notamment au Trou d'Aulne et dans la propriété de Coulmies. On a peine à croire, note Dom Herset, dernier abbé et chroniqueur de l'abbaye, « *comment un seul homme et en temps de guerre put subvenir à tant de frais* » et, en outre « *dans presque toutes les fermes faire construire de nouveaux bâtiments et réparer les anciens* ».

Son successeur Guillaume Noël fut aussi un administrateur habile. Aulne lui doit le quartier des hôtes, l'infirmerie, la salle des moines et l'aménagement du dortoir. Il fut abbé de 1556 à 1575.

Après sa mort et l'élection du coadjuteur et neveu de précédent abbé, contre l'avis de nombreux moines, l'abbaye entra dans une période de désordre qui dura plus de dix ans au cours desquels des biens furent dilapidés (Graux avec ses 3 fermes entr'autres) et Aulne de surcroît saccagée par les troupes protestantes du Prince d'Orange (1578).

Finalement la situation se rétablit sous la sage administration de Henry de Velpen (1586-1622) qui s'empessa de récupérer les biens vendus et les dîmes aliénées par ses prédécesseurs.

Sous les deux abbatiats suivants, ceux de Edmond Jouvent (1622-1655) et de Jérôme Reyers (1655-1670) et moyennant une bonne gestion tant matérielle que morale, Aulne construisit le Collège de Louvain, une nouvelle bibliothèque, une chapelle pour l'infirmerie et récupéra encore une partie des biens autrefois aliénés comme le Refuge de Mons et des terres à Cuesmes. Cependant, de guerres nouvelles éclatèrent: (la France contre l'Espagne) où Aulne n'échappe aux dévastations et pillages qu'à prix d'or et malgré cela, 12 de ses fermes furent détruites.

Ce fut seulement avec la mort de Louis XIV et le retour à la paix que Aulne put respirer. L'Abbé Emmanuel de Noville (1682-1708) avait dû avoir recours à des emprunts à intérêts pour conserver le patrimoine. La paix revenue, son successeur Dom Maur Carion (de Thuin), abbé de 1708 à 1728, put libérer l'abbaye de toutes ses dettes, et la communauté chanta à cette occasion un vibrant Te Deum.

Aulne comme toute la Thudinie put jouir alors d'une période de tranquillité exceptionnelle, mais ses bâtiments vétustes dans l'ensemble, menaçaient ruine, fortement détruits par le temps et les guerres.

Ce fut Dom Barthélemy Louant, l'ancien économiste, élu abbé en 1728 qui, aidé par des administrateurs très compétents et ayant trouvé une situation financière excellente par la sage gestion de



son prédécesseur, entreprit une restauration complète de l'abbaye. Durant son abbatiat (1728-1753), il fit abattre les parties dégradées des bâtiments anciens et se lança dans une nouvelle construction d'ensemble en style de l'époque de part et d'autre d'une cour d'honneur. Il conserva l'abbatiale gothique, se contentant d'y plaquer une façade néo-gothique pour harmoniser l'ensemble de la cour d'honneur. L'aspect général des ruines actuelles reflète encore la grandeur de la conception de Dom Louant.

Maur Mélotte, élu en 1753 et décédé après dix ans d'abbatiat continua les travaux et notamment la décoration intérieure de la vieille abbatiale conservée ainsi que les corps de métiers (basse-cour, forge et menuiserie). Il fit de grandes plantations d'arbres non seulement à Aulne mais dans d'autres propriétés de l'abbaye et acheta une ferme à Ossogne.

Son second successeur, Dom Joseph Scrippe (1765-1785) fut aussi un abbé bâtisseur. On lui doit un nouveau quartier pour l'économe, un atelier de charpentes avec chambres, des écuries avec chambres pour palefreniers, cochers et valets, ainsi qu'un quartier pour recevoir les personnalités religieuses. Il restaura ou construisit aussi de nombreuses fermes et églises sur les terres appartenant à l'abbaye, notamment à Clermont. Malheureusement, il exagéra en entreprenant des travaux parfois inutiles, ce qui amena des récriminations de la communauté car après une quinzaine d'années sans problème les finances de l'abbaye finirent par s'épuiser du fait de la gestion d'un nouveau cellérier imprévoyant soutenu par l'abbé au caractère devenu aigri.

A sa mort en 1785, dom Gérard Gérard, l'ancien cellérier, qui lui succéda continua malgré les dettes récentes de l'abbaye, la même politique de travaux souvent aussi gigantesques qu'inutiles ou du moins non indiquée pour le temps: cense de Fontaine-Valmont, de la Joncquière à Gozée, de la Basse-Louvière, cense de Marbiseul à Gozée encore, celle de Henrival sur Fontaine-Valmont et un moulin de Clermont (adjonction d'étables).

Dom Gérard fut le prédécesseur immédiat du dernier abbé et chroniqueur d'Aulne qui a très bien connu cette époque et cette imprudente gestion. L'abbatiat de Dom Herset élu en septembre 1790 ne pourra que recueillir avec amertume cette succession

obérée dans la période la plus horrible de l'histoire multiséculaire de l'abbaye: celle des révolutions et des apocalypses.

## B. Les guerres et autres calamités.

Si la gestion des abbés fut importante dans la conservation du patrimoine des abbayes, selon leur bonne ou mauvaise administration, il est bien évident aussi que les guerres et autres calamités entraînèrent avec elles des désastres sans nombre. Dans le précédent chapitre, nous avons parfois fait des allusions à ces guerres qui n'ont guère cessé au cours de l'ancien régime: celles du 16<sup>e</sup> siècle avec ses expéditions de gueux et de Huguenots contre nos abbayes de Thudinie, et celles du 17<sup>e</sup> siècle dues à la politique impérialiste de Louis XIV qui mettait dans le même sac la Principauté de Liège dont il avait pourtant reconnu la neutralité et les Provinces des Pays-Bas espagnols avec lesquelles il était en guerre.

Et comme couronnement monstrueux de ces invasions, celle des Républicains français de 1792 et 1794 qui visait avant tout l'accaparement de nos richesses. Rappelons ce terrible aveu d'une lettre adressée par des espions français « en mission » à Bruxelles, au ministre de la guerre à Paris en 1793: « *Ce n'est que par l'union de ce riche pays (la Belgique) à notre territoire que nous pourrons rétablir nos finances et continuer la guerre!* » C'est ce qui fut fait avec cynisme et persévérance. Et cette fois, la ruine des abbayes devint irréversible car elles étaient dans leur collimateur.

Toutes ces guerres ont amené avec elles les habitudes détestables de la soldatesque d'alors: le pillage ou la menace de pillage qu'on devait racheter à prix d'or ou encore les « allogements de troupes souvent grossières, imposées aux communautés religieuses avec l'obligation du vivre et du couvert, les impositions de toutes sortes en argent et en nature, les réquisitions d'animaux etc ... Les troupes vivaient vraiment sur le pays et les monastères jugés riches par principe étaient habituellement la première cible des belligérants.

Parmi les autres calamités accidentelles vécues par nos deux abbayes sous l'Ancien Régime, mentionnons quelques exemples significatifs, comme l'effrayable incendie de l'abbaye de Lobbes en 1546 et les terribles inondations qui affectèrent celle d'Aulne en 1512 lorsque les eaux atteignirent le niveau des dortoirs. Et nous ne nous étendrons pas sur les hivers rigoureux ou autres éphémérides du même genre (sécheresse, grêles, orages et même tremblements de terre ...) si fréquents à cette époque, auxquels personne ne pouvait rien et qui amenaient pour l'immédiat ou pour l'année suivante, de terribles disettes en céréales et la famine. Les abbayes ouvraient alors à la population les réserves de leurs greniers. Ces obligations morales les enrichissaient certes en mérites surnaturels mais guère en revenus matériels car les fermiers de surcroît devaient bénéficier dans ces cas d'importantes modérations, réductions ou remises de fermages aux détriments des revenus monastiques escomptés.

### **III. Légitimité du patrimoine monastique**

Un type bien spécial de société s'était formé après la chute de l'Empire romain et l'invasion des tribus franques sur les terres de la Gaule. Selon les coutumes et les lois saliques s'établirent des partages concernant les terres conquises où le droit du sol prédominait. Chaque attributaire considérait comme légitime, qu'elle soit suffisante ou non, la part de terre qu'il recevait. Le roi et ses grands leudes recevaient souvent par la force des choses, les surplus incultes dont personne ne voulait: les terres rocheuses, les paysages tourmentés, les revers des rivières, les trieux, les marécages ...

Après la conversion de Clovis au catholicisme suivie de celle de son aristocratie, beaucoup parmi eux se mirent à faire des donations parfois importantes aux jeunes Eglises et aux monastères naissants. Ils s'attiraient à la fois des grâces du ciel et trouvaient dans ces colonies monastiques de rudes travailleurs de la terre qui sauraient valoriser au maximum les biens qu'ils recevaient. Les terres ainsi données n'étaient pas toujours des plus fertiles mais le travail acharné des frères convers parviendrait bien à les rendre finalement meilleures.

Ces donations furent consignées et inscrites dans les Cartulaires de l'Abbaye avec le nom des témoins et acteurs de la donation. A ce sujet, les Cartulaires de Lobbes plus encore que ceux d'Aulne car beaucoup plus anciens, sont exemplaires et ont heureusement survécu à la Révolution française. L'historien Joseph Warichez faisait remarquer à ce propos que les possessions du premier siècle de son existence formeront pour Lobbes l'élément le plus important de son temporel.

Parmi ces terres ainsi reçues par donation, il y en avait certes un parfait ordre de marche avec la population rurale, mais sur beaucoup d'autres, l'abbaye en cette époque où tout se ramenait à la terre, dut construire des fermes dont la propriété ne pouvait être mise en doute, inscrite aussi sur les Cartulaires qui constituaient les relevés enregistrés des origines de propriété.

L'avantage des communautés monastiques, comme d'ailleurs des Principautés ecclésiastiques, ce fut qu'elles ne donnaient pas lieu à des partages familiaux après décès. Les biens pouvaient s'accumuler, ou des moins se conserver, sans jamais se diviser, sinon par dilapidation ou par fait de guerre et autres calamités, ainsi que nous l'avons rapporté précédemment.

De ce fait s'expliquent les richesses immobilières des abbayes qui sont normales et légitimes: il s'agit de propriétés collectives dans lesquelles les moines vivaient d'ailleurs sobrement sinon pauvrement, selon la règle des fondateurs et des Pères de l'Eglise.

En outre, la vie en communauté où tant de types de personnalités se cotoient, permettait de rassembler dans le monastère des moines aux expériences diverses: c'était à ces époques un facteur de progrès et les relations fréquentes entre monastères d'Occident favorisaient l'extension du savoir et des connaissances. Non seulement des oeuvres littéraires, philosophiques et autres purent ainsi circuler, mais aussi des mises au point pratiques, des recettes, des remèdes ... Incontestablement, les abbayes furent un vecteur de progrès au cours des siècles stagnants vécus avant les grandes découvertes. A la légitimité se joignait l'efficacité. Il faut le reconnaître.

#### IV. L'éclatement révolutionnaire.

Il faut reconnaître aussi que la France chez qui est née la révolution, avait besoin de réformes. Notre Principauté de Liège les avait faites depuis longtemps à la plus grande satisfaction de la majorité des Liégeois, au point que Mirabeau lui-même, un des artisans français de la révolution avait un jour déclaré en substance à des excités de Liège: « *Nous ne voulons, nous Français, faire une révolution que pour obtenir quelques unes des libertés que vous possédez, vous Liégeois depuis des siècles* ». Cette sage mise en garde n'a pas empêché ces Liégeois excités traités à leur patrie millénaire, de collaborer au maximum avec nos voisins révolutionnaires. Du reste, ce n'est pas pour nous apporter des droits nouveaux déjà en notre possession depuis longtemps, que les républicains de France envahirent notre pays: de leur propre aveu, c'était pour s'emparer de nos richesses en vue de continuer la guerre. Nous l'avons mentionner ci-avant. Or, ces richesses, ils comptaient surtout les découvrir dans nos abbayes. Cela explique la hargne et les procédés employés par eux: allant de l'incendie des monastères et de leur pillage sacrilège à la nationalisation c-à-d. au vol pur et simple des terres et des fermes au profit des caisses républicaines toujours à sec.

Le procédé employé fût identique à Lobbes et à Aulne: à leur retour d'exil, les moines pour pouvoir rentrer en possession de leurs propres biens devront en établir la liste complète. Dans leur naïveté, ils s'exécutèrent, offrant ainsi aux ennemis qui avaient déjà pillé et incendié leur abbaye, la corde qui servirait à les pendre, plus exactement, ces listes serviraient à les déposséder de leurs biens les plus légitimes. A cette époque où la vie dépendait encore presque totalement du travail et du revenu des terres, c'était vouer les abbayes à la mort (ce que les républicains comprirent en supprimant purement et simplement les ordres religieux par après.)

La vente des biens ecclésiastiques déclarés, par euphémisme trompeur, biens nationaux fut décidée par le décret de confiscation du 16 Brumaire An V (6 novembre 1796). Dès le 27 décembre de la même année, la vente commença à Mons et se poursuivra sans désespérer jusqu'en 1813 c-à-d. jusqu'à la période napoléonienne déjà avancée. La vente publique des biens de Lobbes débute en mars 1798 et celle des biens d'Aulne

pour partie en mai 1798 après rachat de plusieurs fermes déjà en juillet et août 1797.

Par mesure de magnanimité, les républicains avaient délivré aux moines expropriés des « bons de retraite » qu'ils pouvaient éventuellement rassembler pour racheter soit leur abbaye dévastée soit l'une ou l'autre ferme. L'abbé de Lobbes en exil refusa cette faculté en attendant l'avis de Rome (qui arriva trop tard) tandis que l'abbé d'Aulne, peut-être plus avisé, prit l'initiative de l'accepter, ce qui lui permit de sauver au moins les ruines de son abbaye et quelques fermes avec des terres. Cet ensemble fut légué à la fin de sa vie à une fondation qu'il créa (la Fondation Herset) et qui fonctionne encore.

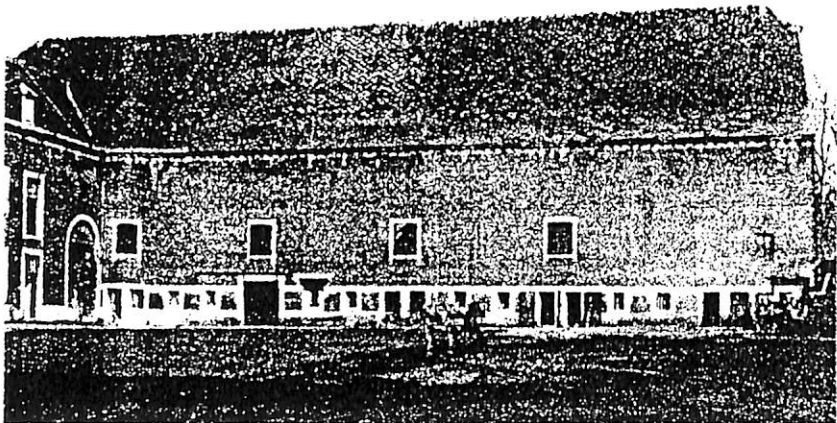
Il nous reste, dans le chapitre suivant, à passer en revue le sort de ces biens d'abbaye en nous limitant à la Thudinie, ces biens du patrimoine monastique accaparé par la France républicaine à son profit exclusif et qu'on appellera longtemps chez nous « des biens noirs ».

## V. Le destin des propriétés monastiques de Thudinie.

### A. Ex-dépendances de l'Abbaye de Lobbes

#### 1. Ferme de l'abbaye à Lobbes, dite « La Basse-Cour »

L'acquéreur primitif est Paul Dubreton de Paris qui était encore propriétaire du bien en 1805. La superficie lors de l'achat est de 205 bonniers soit près de 162 Ha. Dubreton laissa la ferme en location à Jean-Joseph Lavary, le dernier locataire des moines. En 1818, la veuve Lavary rachète la Cense de la Basse Cour à Dubreton. Après le décès de Mme Lavary en 1823 aura lieu un partage entre ses trois enfants dont la fille Marie-Béatrix épousera l'année suivante Pierre-Alexandre Halbrech. C'est ainsi, sans entrer davantage dans les détails que la famille Halbrech deviendra propriétaire - et le reste toujours - de la Ferme de l'Abbaye et d'autres biens qui en dépendaient. Pour surplus de documentation, lire dans le bulletin du Cercle Archéologique de Lobbes les Nos 20 et 21: « Destruction et survivances de l'Abbaye » et dans « L'enclos de l'Abbaye de Lobbes, l'évolution d'un site depuis 1794 » édité également par le CRAL en 1994.

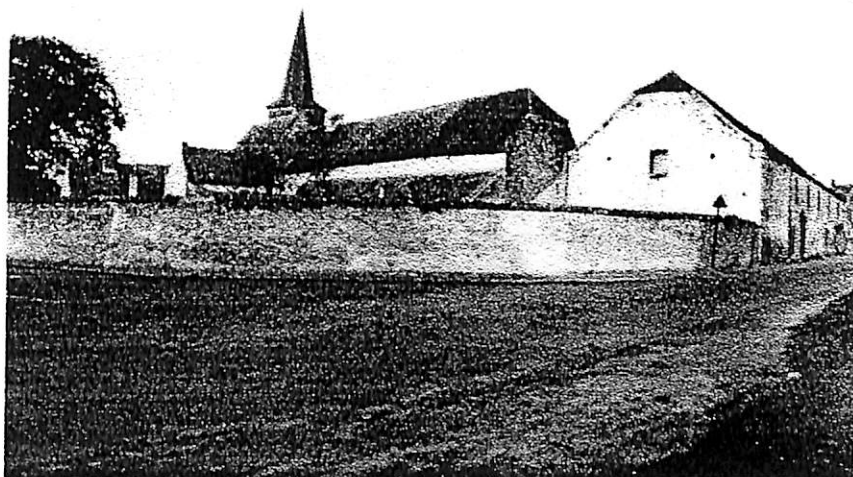


## 2. Ferme de la Forêt à Lernes

L'acquéreur primitif était un dénommé J.Portelange de Ath. Cette petite ferme ne contenait que 63 bonniers, soit 47Ha25.

## 3. Ferme de l'Abbaye de Lobbes à Peissant

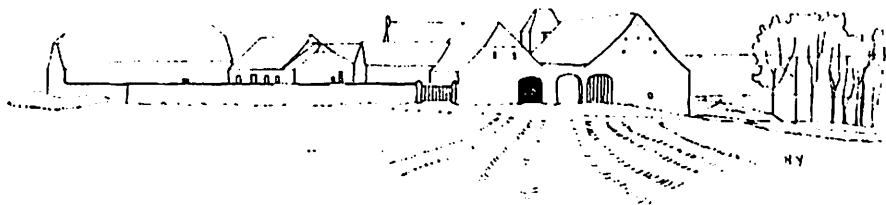
Ce village était depuis le Moyen Age dans les dépendances de Lobbes. Sa ferme ne comprenait à la Révolution que 70 bonniers et était louée par les moines à la famille Mathieu qui la racheta à la vente des biens nationaux. Après 1830 elle appartenait toujours à la même famille.





#### 4. Ferme de la Cour à Ragnies

Cette ferme importante, vieille propriété de l'abbaye, comprenait 186 bonniers, soit 139 Ha50. Elle fut acquise par un spéculateur français du nom de Ruinard, habitant Reims qui la possédait toujours en 1803 mais l'avait revendue avant 1830 à un Namurois appelé Mohimont. Beaucoup plus tard elle deviendra la propriété des Losseau puis des Hardy.



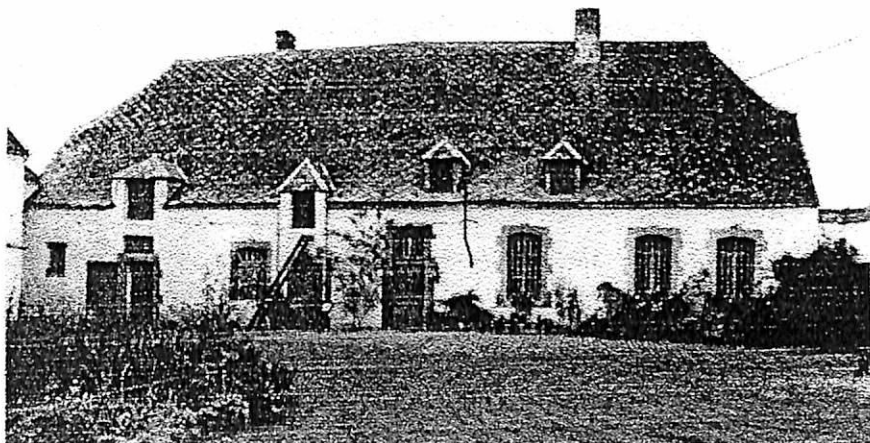
#### 5. Ferme de Pommereul à Ragnies.

Elle avait exactement la même contenance que la précédente soit 186 bonniers mais était située à l'opposite, du côté de Biercée. L'acquéreur primitif fut P.J Lefebvre de Harmignies. La propriété resta dans sa famille jusqu'après 1830. Par la suite, elle passa dans la famille Aulit de Mons (1870), et par après dans celle Durot-Hazard de Fontaine-Valmont. Sous l'Ancien Régime, la ferme du Pommereul avait été longtemps occupée par les Mascart, locataires des moines, qui, selon la légende, y firent fortune en découvrant un trésor. En fait de trésor, il

s'agissait plus vraisemblablement de l'exploitation intelligente des mines de fer que recelait le Pommereul, grâce auxquelles ils devinrent d'avisés maîtres de forges. Vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle les descendants de la famille des acquéreurs primitifs post-révolutionnaires, c-à-d. les Lefèbre réexploitèrent les mines de Pommereul jusqu'après 1866 où eut lieu une vente publique volontaire de biens immeubles sur Thuin, Biercée et Ragnies. (Réf: actes Cambier de 1865).

## 6. Ferme de la Folie à Ragnies.

Elle se situait très proche du bois de Thuin et, en tous cas, plus près de Lobbes que de Ragnies, non loin du Béni-Chêne, vers Heuleu. Lors de la vente des biens nationaux, son premier acquéreur fut le même spéculateur que celui qui avait jeté son dévolu sur la ferme de l'abbaye: Dubreton de Paris qui en était encore propriétaire en 1805. Plus tard il la revendra à Ernest Coppée de Mons qui était déjà propriétaire d'autres biens nationaux à Lobbes, dont le Moulin du Mouligneau. La ferme de la Folie comptait 66 bonniers soit près de 50 Ha. En 1866 elle appartenait toujours à un membre de la même famille: Dominique Coppée de Mons.



## 7. Ferme de Forestaille à Sars-la-Buissière.

Cette importante ferme est une des plus anciennes et des plus vénérables propriétés de l'abbaye. Elle comprenait une superficie de 156 bonniers, soit près de 133 Ha. Lors de la vente des biens nationaux, elle eut comme acquéreur un Français du nom de Eugène Félix de Maubeuge, mais en 1805, elle était déjà revendue à un nommé Licot, maître de forges à Chimay et le bien se trouvait encore dans la même famille en 1830. Plus tard, elle passera en diverses mains. Avant la guerre de 1940 elle appartenait à Céleste Pier.

## 8. Ferme d'En haut à Strée

Cette ferme de 130 bonniers (97Ha 50a) fut acquise lors de la vente des biens nationaux par le même acquéreur que la propriété précédente, celle de Forestaille, c-à-d. par Eugène Félix de Maubeuge qui la possédait encore en 1805. Cependant avant 1830, il l'avait revendue à un autre Français nommé Debaudreville.

## 9. Ferme de La Salle à Strée

Située également à Strée elle était un peu moins importante que la précédente et comptait 116 bonniers, soit 87Ha. Elle fut acquise par F.J. Masure de Mons. Cette famille conserva ce bien jusqu'après 1830.

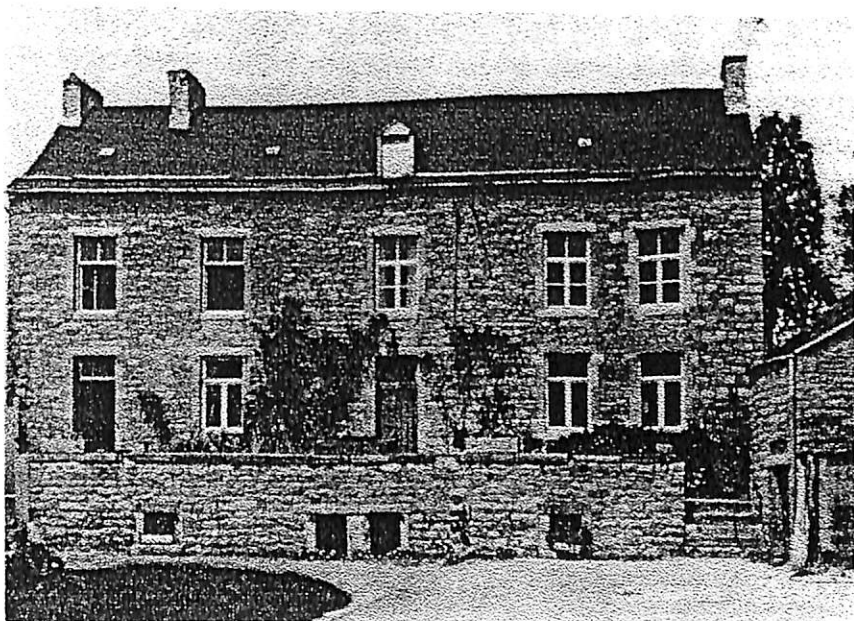


## 10. Ferme Maistriaux à Strée

Elle était la plus petite des trois fermes de l'abbaye situées sur Strée. Sa contenance était de 96 bonniers et un journal, c-à-d. de 72Ha 18. Elle fut acquise par Ardache et consorts de Mons que nous connaissons en Thudinie pour d'autres transactions. En 1805, le bien était passé aux mains d'un avoué également de Mons Pierre Fontaine dont la famille possédait encore le bien en 1830.

## 11. Ferme de La Houzée à Thuillies

Cette ferme de 68 bonniers fut acquise comme d'autres mentionnées plus haut par des Français: la famille Latouche de Paris qui la détenait toujours en 1805, mais, avant 1830, elle était rentrée dans une famille d'agriculteurs de la Thudinie: Th.Buisseret, fermier à Gozée.



## B. Ex-dépendances de l'Abbaye d'Aulne

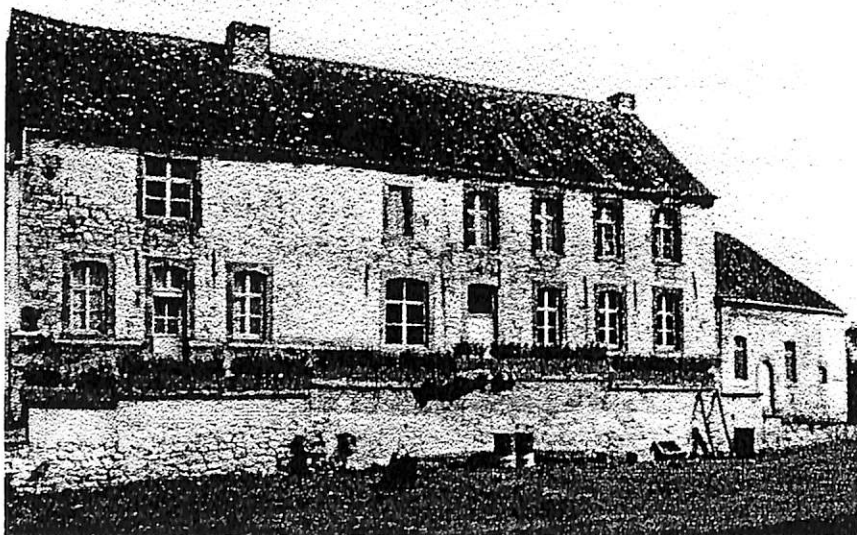
### 1. Ferme de Gommerée à Cour-sur-Heure

Elle avait une superficie de 83 bonniers et 2 journaux, soit 63Ha 37 et fut acquise, lors de la vente des biens nationaux, par un appelé Boulland de Mons qui la revendit avant 1805 à J-B. Volcke rentier à Charleroi, lequel la possédait toujours en 1830.

### 2. Ferme d'Aulne à Donstiennes

D'une contenance de 96 bonniers  $\frac{3}{4}$  (72Ha 75), elle fut acquise par un Parisien nommé Liévin Carié qui se hâta de la revendre avant 1805 à une compagnie de Charleroi: Drapier et consorts lesquels à leur tour la cédèrent à Th.Masy, bourgmestre de Thuillies qui en était propriétaire en 1830.

### 3. La Ferme de La Loge à Fontaine-Valmont.



D'une contenance de 144 bonniers (soit 108Ha) la ferme de La Loge fut acquise par J.Warocqué de Mons. Ce Warocqué, à moins qu'il ne s'agisse d'un homonyme, ancien marchand en charbon était, écrit Léonce Deltenre, « *un dangereux trafiquant, fournisseur militaire aux Républicains qui fit une grosse fortune en acquérant des biens nationaux* ». Avant 1830, en tous cas, le bien était revendu à un certain M.Mathieu, cultivateur à Havay.

#### **4. Ferme de Morimont à Fontaine-Valmont.**

Elle était louée par les moines à un fermier nommé Derbaix. Ce fut lui qui racheta le bien de 126 bonniers (94Ha 50) aux Républicains, propriété qui demeura dans la même famille jusqu'après 1830.

#### **5. Ferme de Sart-Allard à Fontaine-Valmont.**

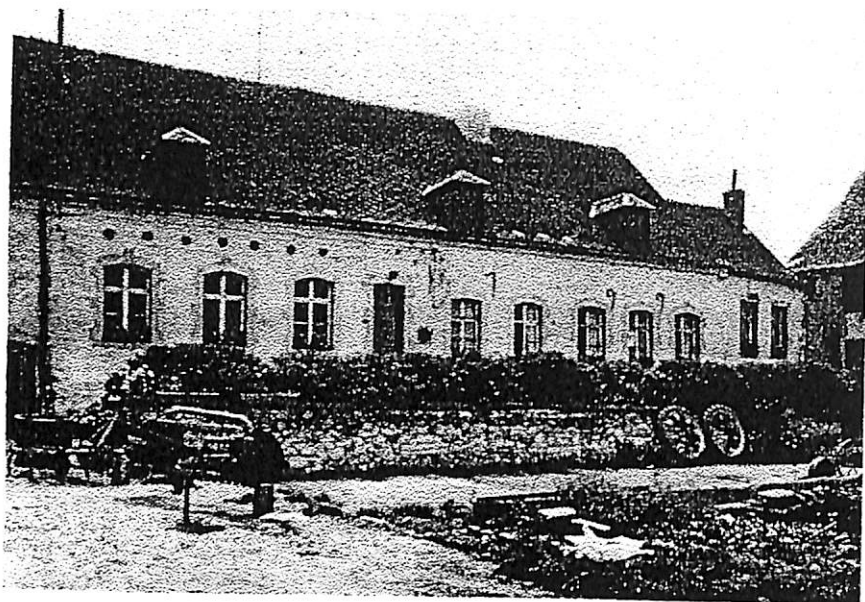
Cette ferme avait une contenance de 85 bonniers et demi, soit 64Ha 12ca. Lors de la vente des biens nationaux, elle fut acquise par M.Licot, maître de forges à Beaumont qui la possédait encore en 1830. S'agit-il du même acquéreur que celui de Forestaille?

#### **6. Ferme de la Bouverie à Fontaine-Valmont**

D'une contenance de 158 bonniers (= 118Ha 50) elle fut acquise par A.Mercier, le locataire des moines d'Aulne et fut conservée par le même propriétaire jusqu'après 1830.

## **7. Ferme d'Henrival à Fontaine-Valmont**

Elle avait une contenance de 128 bonniers, soit 96Ha et fut acquise comme la Ferme de Sart-Allard par M.Licot de Beaumont que nous retrouvons en 1805 comme maître de forges et en 1830 propriétaire retraité à Olloy.



## **8. Première Ferme de Dansonspenne à Fontaine-Valmont.**

Cette première ferme de Dansonspenne avait une contenance de 188 bonniers, soit 141Ha. Elle fut acquise lors de la vente des biens nationaux, par un dénommé Neunez, de Neuville. En 1830, la propriété était toujours dans la même famille.

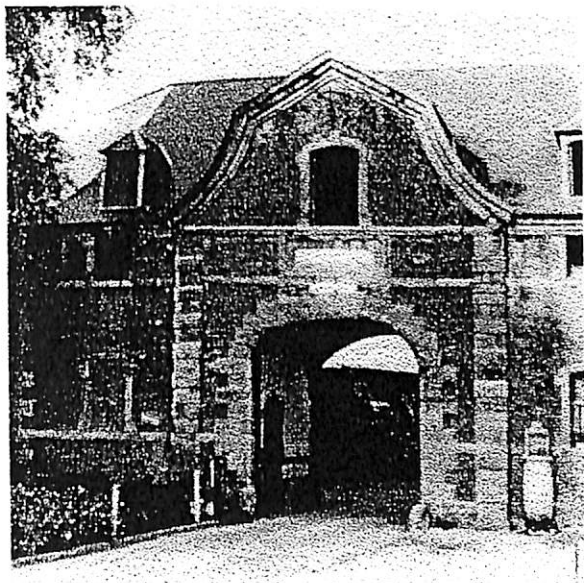
## **9. Deuxième ferme de Dansonspenne à Fontaine-Valmont**

Elle avait une contenance de 196 bonniers soit 147 Ha. Son acquéreur primitif fut la Compagnie Bodin, une société créée en vue de l'achat à vil prix de biens dits

nationaux, revendus au lendemain du Concordat avec bénéfices substantiels. Bodin avait été fournisseur aux Armées d'Italie. En l'An VIII et l'An IX, il racheta plus de 800 biens nationaux! La seconde ferme fut revendue avant 1805 à un négociant de Beaumont du nom de Polchet qui en était encore propriétaire en 1830.

## 10. Ferme de Beaudribut à Gozée.

Elle avait été réaménagée comme lieu de résidence par les moines d'Aulne au retour de l'exil en attendant la réfection de l'ancien Quartier de l'abbé. La superficie des terres qui en dépendaient était de 206 bonniers soit un peu plus de 150 Ha. Lors de la vente des biens nationaux, elle fut rachetée par les moines qui avaient groupé leurs bons de retraite dans ce but. En 1805 au lendemain du Concordat, ils en étaient toujours propriétaires, mais sous le coup de la loi de suppression des ordres religieux, ils durent dissoudre la Communauté. Beaudribut devint la propriété de N.Marcq. Plus tard, la ferme changea de mains et se dédoubla. Aujourd'hui encore, il y a deux fermes sur le site de l'ancien Beaudribut.



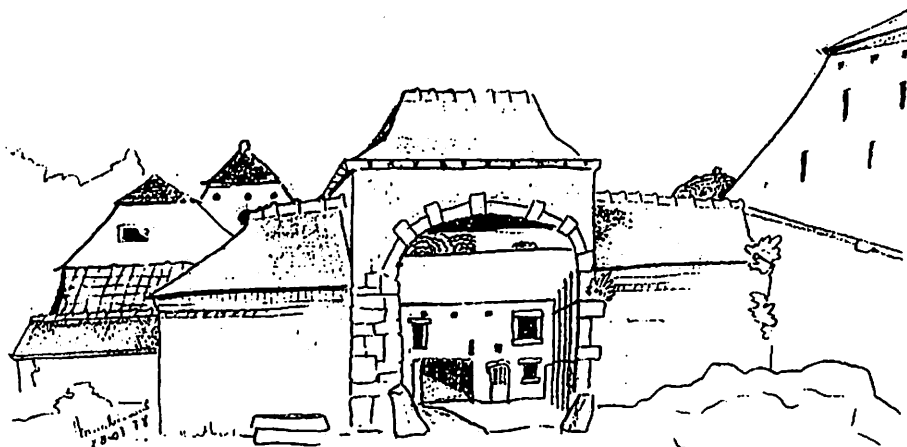


## 11. Ferme du Trieu du Bois à Gozée.

Cette ferme de 86 bonniers et un journal (62 Ha 78) fut acquise primitivement par un négociant de Mons du nom de Van Meert. En 1830, nous retrouvons la propriété entre les mains d'un cerain Jannart rentier également de Mons.

## 12. Ferme de Marbiseul à Gozée.

D'une superficie de 101 bonniers (soit 73 Ha 73), son acquéreur primitif à la vente des biens nationaux fut un Parisien du nom de Dubois G. La propriété se trouvait encore dans la même famille après 1805 (Dubois-Delatouche à Paris), mais en 1830 elle se trouvait dans le patrimoine de T.Buisseret, cultivateur à Gozée qui avait déjà acquis la ferme de la Houzée à Thuillies ayant appartenu à l'abbaye de Lobbes.



J. Meurant

### 13. Ferme de la Joncquière à Gozée.

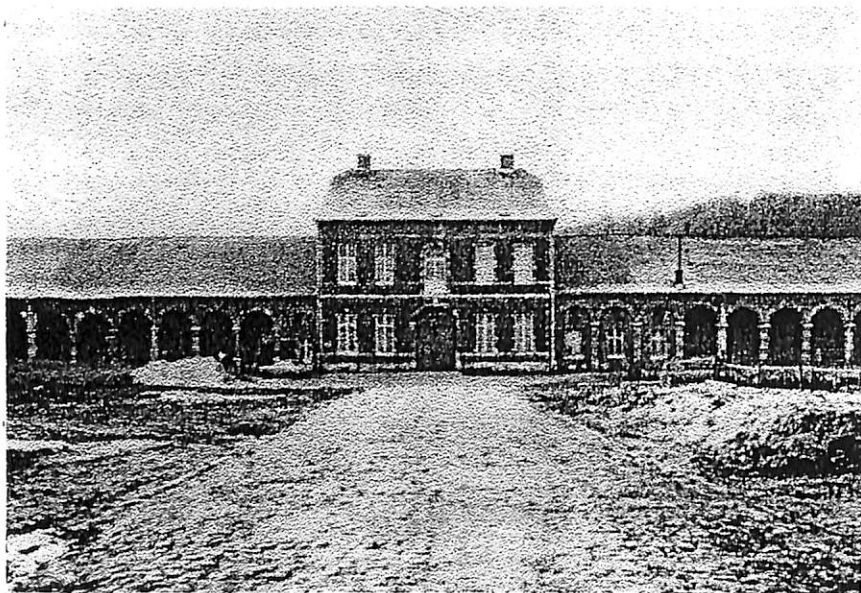
La Joncquière (87 bonniers et demi, soit 63 Ha 87) aussi fut acquise par un Parisien trafiquant: Liévin Carié déjà acquéreur de la Ferme d'Aulne à Donstiennes. Ces gens là n'achetaient que pour revendre rapidement avec de plantureux bénéfices. Aussi, en 1805, le bien avait-il déjà changé de mains et appartenait à Joseph Buisseret. Ce dernier le conserva peu de temps car avant 1830, il était revendu à F.Cordier, cultivateur à Gozée.



#### 14. Ferme abbatiale d'Aulne à Gozée, dite « Basse-Cour ».

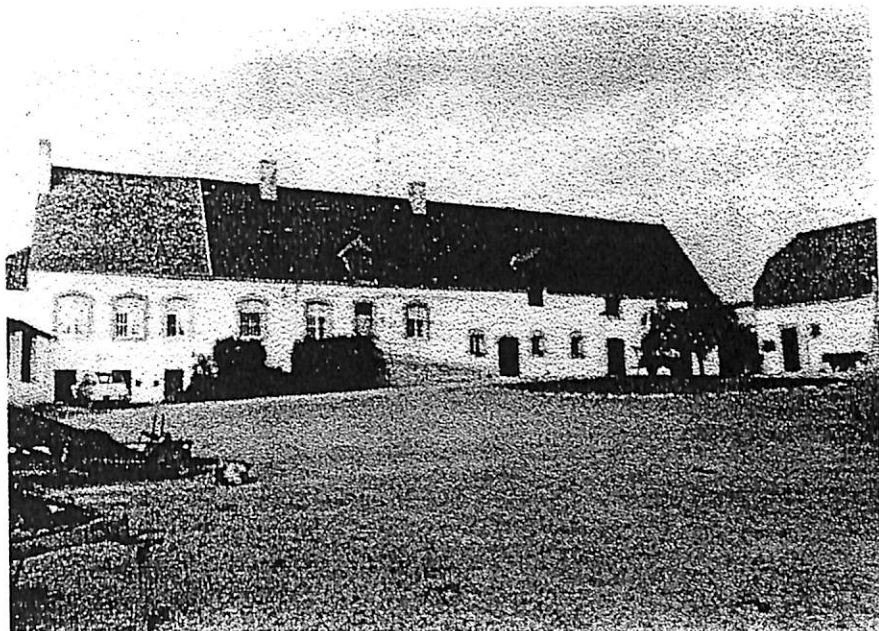
Comme Beaudribut, la ferme abbatiale fut rachetée par les moines d'Aulne, au moyen de leurs bons d'achat rassemblés. Elle comprenait 232 bonniers (169 Ha 36). Les moines en étaient encore propriétaire en 1805. Après la dissolution des ordres religieux par les républicains et l'impossibilité constaté par Dom Herset de rétablir son abbaye, le dernier abbé d'Aulne comprit la ferme abbatiale et les ruines monastiques dans son testament rédigé le 10 avril 1806. Il mourut à Saint-Trond le 15 septembre de la même année 1806.

Dès lors, la ferme abbatiale entra dans la « Fondation Herset » établie en vue des nécessités vitales d'un Hospice du même nom.



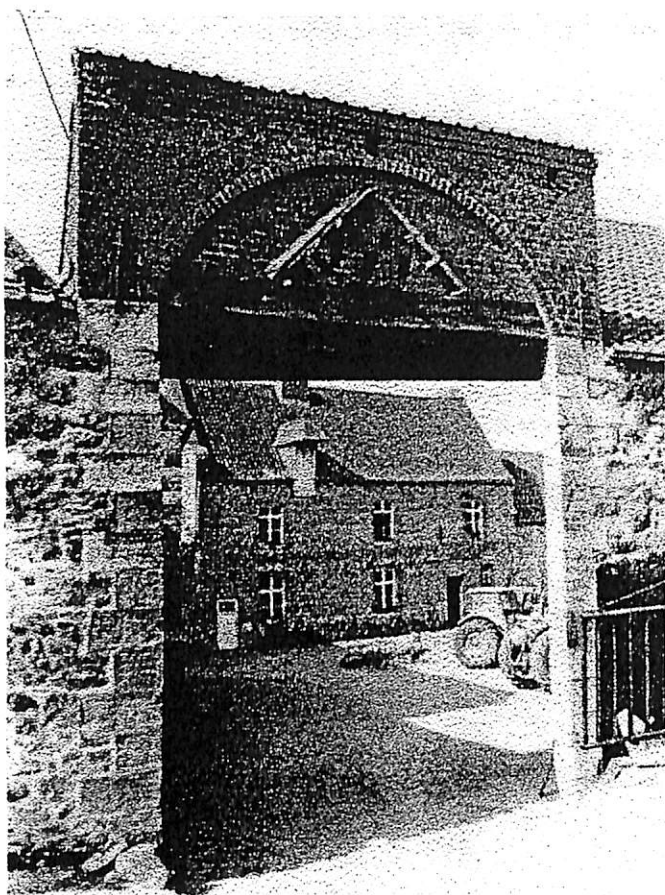
## 15. Ferme d'Aulne à Leers-et-Fosteau.

Cette propriété contenant 106 bonniers soit 79 Ha 50 fut elle aussi acquise par un Français, Eugène Félix de Maubeuge déjà cité qui la possédait toujours en 1805. Plus tard, en tous cas avant 1830, il la revendit à un cultivateur de Bossière nommé Deroisin.



## 16. Ferme de Malfalise à Montigny-le-Tilleul.

D'une contenance de 111 bonniers (93 Ha 24), Malfalise eut comme acquéreur primitif un certain Huttebise de Louvain qui possédait encore le bien en 1805. En 1830, il appartenait à un rentier de Namur appelé Mohimont (déjà cité comme acquéreur de la ferme de la Cour à Ragnies)..



## **17. Ferme du Haut-Bruart à Nalines.**

Cette ferme de 103 bonniers (77 Ha 25) eut comme premier acquéreur un négociant de Dordrecht nommé Joseph Renard. En 1805 elle appartenait à Van Kessel C. de Dordrecht également et en 1830 elle est inscrite sous le nom de Parvillez-Renard de Lille.

## **18. Ferme d'Aulne à Thuillies.**

Elle avait une superficie de 75 bonniers et 2 journaux. Elle fut acquise primitivement par un nommé J. Renault de Chercq. Dans les relevés de 1805 et 1830, elle appartenait à Delwart et consorts de Tournai.

## **19. Ferme d'Aulne à Ossogne.**

Ossogne est une dépendance de Thuillies. La ferme d'Ossogne avait une superficie de 98 bonniers et 1 journal. Les deux acquéreurs primitifs, associés, furent un appelé Delavault et Warocqué (que nous connaissons déjà). Avant 1805, le bien était déjà revendu à un certain P. Gallardon d'Ossogne qui lui-même le revendit avant 1830 à Ferdinand Losseau, cultivateur à Thuillies.

## **20. Ferme dite du Fort d'Ossogne à Thuillies.**

Beaucoup plus petite, elle ne comptait que 59 bonniers 3/4. L'acquéreur primitif fut un certain Fontaine de Mons, déjà mentionné (Ferme Maistriaux à Strée). En 1805, le bien appartenait à deux cultivateurs: P.J. Lefèvre et L.J. Dejardin de Harmignies. Cependant en 1830, la ferme était inscrite au nom de Arsène Losseau, cultivateur à Thuillies.

## **21. Ferme (d'Aulne) à Thuillies.**

Une autre ferme, non spécialement dénommée, d'une contenance de 91 bonniers appartenait encore avant la Révolution à l'abbaye d'Aulne, parmi ses propriétés de Thuillies. Elle fut acquise, lors de la vente des biens nationaux, par Fr.Halbrech de Donstiennes. En 1830 elle était devenue la propriété de la veuve de Jacques Buisseret, cultivateur à Thuillies.

## **C. Ex-dépendances d'autres institutions religieuses en Thudinie.**

### **a. Ex-dépendances de l'Abbaye du Jardinnet à Walcourt**

#### **1. Ferme de Liberelle à Biesme-sous-Thuin**

D'une contenance de 48 bonniers et demi (36 Ha) elle eut comme acquéreurs primitifs deux associés: I. Warocqué de Mons déjà cité et Delavault de Mons également déjà cité. En 1830, cette ferme appartenait à Nicolas Leclercq de La Hestre.

#### **2. Ferme du Jardinnet à Thuillies.**

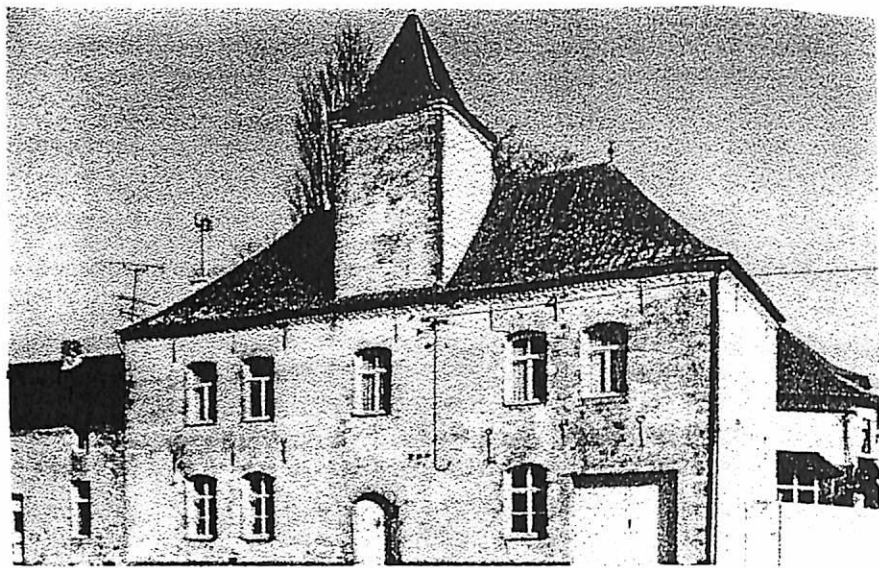
Elle avait une contenance de 149 bonniers. Son acquéreur primitif fut un Buisseret, fermier à Ossogne. Dans les relevés de 1805 et 1830 la ferme du Jardinnet avait comme propriétaire un Mr Hennekinne, rentier à Mons.

### **b. Ex-dépendance de l'Abbaye de Chocques-en-Artois.**

#### **Ferme de la Borne à Ragnies.**

D'une contenance de 75 bonniers (56 Ha 25) elle fut primitivement acquise par Cl. Ruinard de Reims (acquéreur également de la Ferme de la Cour dans la même localité). Il la possédait encore en 1805, mais la vendit avant 1830 à Auguste Leleux, bourgmestre de Ragnies.





Ferme de la Borne à Ragnies

### c. Ex-dépendance du Chapitre St Théodard de Thuin.

#### Ferme Minet à Gozée.

D'une contenance de 43 Ha 72 son acquéreur primitif fut Norbert Marcq, cultivateur à Gozée, le même propriétaire que celui de Beaudribut avant 1830. Elle faisait partie de l'affiche n° 403 des ventes des biens nationaux. Nous l'avons cherchée en vain pour identification dans les travaux publiés. Ce bien est-il passé de l'abbaye d'Aulne au chapitre de Thuin par suite d'arrangements comme ce fut parfois le cas? (par exemple le Refuge d'Aulne à Thuin). A noter qu'il existait effectivement à Thuin une ferme Minet (appartenant à Martin Minet, bailli d'Aulne au XVII<sup>e</sup> s.). On l'appela couramment plus tard le Ferme Ladeuze (Ladeuze lui aussi était originaire de Gozée). Y aurait-il eu des confusions? ou existe-t-il réellement une ferme Minet à Gozée aujourd'hui disparue ou occultée sous un autre toponyme? La question reste ouverte.

## **VI. Conclusions**

Le malaise né en Thudinie de la vente des biens monastiques rebaptisés populairement « les biens noirs » est aujourd'hui disparu depuis longtemps sauf chez ceux qui font profession ou délassement de recherches dans les vieux documents de ces tristes événements de notre histoire. En fait, si les acquéreurs primitifs étaient souvent de sinistres profiteurs, il est vrai que les acquéreurs des mêmes biens, en seconde ou troisième main n'avaient plus à subir le même mépris. Beaucoup, écrit Ivan Delatte, ne sont devenus propriétaires qu'après le Concordat et beaucoup aussi n'ont jamais rompu entièrement avec l'Eglise et profiteront du Concordat pour se mettre à son service. Ainsi tout contribuait à maintenir au village le respect des vieilles traditions religieuses.

Les paramètres relevés en 1805 et 1830 ont comme but de démontrer cette évolution. Ils sont extraits du mémoire de Ivan Delatte précité, intitulé: « La vente des biens nationaux dans le département de Jemappes » publié en 1938. Nous ne nous sommes intéressés, évidemment qu'aux données concernant la Thudinie, c-à-d. Thuin et sa région proche où nos deux abbayes de Lobbes et d'Aulne apportaient un témoignage exemplaire.

Ceux qui s'intéresseraient plus particulièrement aux anciennes fermes de Thudinie du point de vue monumental pourront lire avec le plus grand profit les descriptions qui en ont été faites en 1983 par une équipe universitaire dans « Le patrimoine monumental de la Belgique-Wallonie » (Volume 10, Arrondissement de Thuin).

**Tous droits réservés**

**G-H.CONREUR**

## **Post scriptum**

Pour rendre l'article plus agréable à lire nous avons inséré quelques illustrations tirées des livres suivants:

« Le patrimoine monumental de la Belgique - Wallonie »  
Volume 10, Arrondissement de Thuin, Liège, 1983

« Aulne et son domaine », Claude Demoulin, 1980